

Commerce de gros : pour développer les CQP, Intergros s'est doté d'une plateforme de gestion dématérialisée

Mardi 22 janvier 2019, l'Opco du commerce de gros et international, Intergros, annonce que 486 candidatures ont été enregistrées sur sa plateforme "[My CQP BtoB](#)" lancée le 5 novembre 2018, pour permettre une dématérialisation de l'ensemble des démarches liées à l'obtention d'un CQP, de l'inscription jusqu'à la délivrance de la certification par un jury. L'objectif est en premier lieu de promouvoir les certifications, conformément à une des missions assignées aux Opco. Comme les 19 autres Opca, Intergros est devenu Opco au 1er janvier dernier. Il devrait intégrer le futur Opco Wellcom (1).



"En 2018, plus de 1 000 nouvelles démarches CQP ont été engagées dans la branche des commerces de gros, soit 27 % de plus que l'année précédente. Pour accompagner le développement des CQP dans le secteur, Intergros a créé la plateforme "My CQP BtoB", fait savoir par voie de communiqué l'Opco du commerce de gros, mardi 22 janvier 2019. "My CQP BtoB" est accessible depuis le 5 novembre 2018, et 486 candidatures ont été enregistrées depuis sur la plateforme.

Réservée aux salariés des entreprises adhérentes d'Intergros, cette plateforme permet de réaliser l'ensemble des démarches en ligne de l'inscription du candidat jusqu'à la délivrance du CQP par le jury paritaire. "Si l'entreprise le souhaite, la plateforme peut être utilisée en mode collaboratif par tous les acteurs : candidat, manager, tuteur, évaluateur... afin de valider les différentes étapes du CQP et fluidifier le processus", explique Intergros.

UNE MISSION DES OPCO

Le lancement de la plateforme s'inscrit dans le cadre des nouvelles missions de l'Opco, souligne Intergros, pour promouvoir les certifications. "La branche des commerces de gros est la première à l'expérimenter. Les retours d'expériences des entreprises étant très positifs, cet outil sera mis à la disposition de l'ensemble des branches."

Plus de 8 000 CQP ont été délivrés à des salariés de la branche, pour accompagner l'évolution des métiers de la vente qui sont très impactés par la digitalisation. "En 2018, deux CQP sur trois délivrés dans la branche des commerces de gros ont concerné les vendeurs itinérants", précise l'Opco.

(1) Le projet d'Opco inter-services Wellcom est porté par le Medef sur la base d'une partie du périmètre de l'Opca interprofessionnel Opcalia